

## Domaine d'application

La passation de commande vaut acceptation par l'acheteur des «Conditions générales de vente» énoncées ci-après. Les conventions complémentaires ou contraires requièrent la forme écrite. Les commandes contre facture sont exclusivement acceptées pour les entreprises ou les acheteurs établis en Suisse, dans tous les autres cas contre paiement comptant. Les «Dispositions complémentaires et majorations» de DAW Suisse SA sont par ailleurs également applicables.

## Prix

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) n'est pas comprise dans le prix de vente. Il en est de même pour la taxe d'incitation sur les COV\* et la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP).

\* Composés organiques volatils

La taxe d'incitation sur les COV s'élève à CHF 3.– par kg. Sur la liste de prix, la taxe d'incitation sur les COV est indiquée en pourcentage sous les matériaux concernés et mentionnée séparément sur les factures.

La facture des matériaux est établie selon le poids, le nombre de pièces et les quantités indiqués par DAW Suisse SA. L'acheteur dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception pour contester toute facture.

## Livraison

La livraison en point de vente Caparol ou via les tournées de livraison régionales est gratuite pour toute commande d'un montant supérieur à CHF 100.– (hors TVA). Pour toute commande d'un montant inférieur, DAW Suisse SA est en droit de facturer une contribution aux frais de CHF 30.– par livraison.

La livraison départ entrepôt central est gratuite pour toute commande d'un montant supérieur à CHF 350.– (hors TVA). Pour toute commande d'un montant inférieur, DAW Suisse SA est en droit de facturer une contribution aux frais de CHF 30.– par livraison.

La livraison sur chantier des matériaux pour façades est gratuite pour toute commande d'un montant supérieur à CHF 1000.– (hors TVA), à l'exclusion des panneaux d'isolation. Pour toute commande d'un montant inférieur à CHF 1000.–, DAW Suisse SA est en droit de facturer les frais de livraison effectifs, ou au minimum CHF 120.– par livraison. Les panneaux d'isolation sont livrés selon les mêmes conditions, mais cumulés à un montant de facture séparée.

Les frais et les délais de livraison des marchandises sont fixés indépendamment du montant facturé pour la commande en question. Si la livraison requiert un transport spécial (p. ex. un transport par grue), les frais supplémentaires seront facturés. En cas de retard de livraison, l'acheteur peut, à expiration du délai supplémentaire

qu'il aura indiqué par écrit (au moins 5 jours), se retirer du contrat/annuler l'achat. Ce retrait ne donne aucun droit à indemnisation.

En cas de retrait de la marchandise par le client, les profits et risques relatifs à la marchandise lui sont transférés au moment du retrait.

En cas d'envoi ou de livraison de marchandise (y compris de livraison franco), les profits et risques sont transférés au client lorsque la marchandise est remise ou chargée à des fins d'envoi ou de livraison. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux distributions par véhicules de transport de DAW Suisse SA ou d'un transporteur mandaté. Dans ce cas, les profits et risques ne sont transférés au client qu'au déchargement de la marchandise sur le lieu de livraison. Le déchargement de la marchandise incombe à son destinataire qui en assume la responsabilité et les risques. DAW Suisse SA décline toute responsabilité en cas de dommage causé par le personnel chargé du transport ou les auxiliaires.

Nous facturons des frais de manutention de palettes de CHF 3.– par palette livrée.

DAW Suisse SA ne reprend pas les emballages à usage unique mais indique à l'acheteur les coordonnées d'un tiers assurant le transport des emballages vers un lieu d'élimination adéquat.

Les produits sont livrés en unités d'emballage complètes. Des quantités partielles sont exclues.

L'absence ou le retard de livraison résultant d'un cas de force majeure (y compris en cas d'interruption de service, de pénurie de matières premières et de restrictions de circulation) ne donne à l'acheteur aucun droit à indemnisation.

## Paiement / Réserve de propriété

Les factures sont payables dans un délai de 30 jours net suivant la date de facturation ou conformément aux conditions convenues. Si un paiement échelonné a été convenu et si le client est en retard pour une échéance, DAW Suisse SA est en droit d'exiger immédiatement le paiement de l'intégralité du montant restant dû. Après échéance de la facture, des intérêts de retard sont appliqués. Réserve de propriété: Nous demeurons propriétaires de l'objet livré jusqu'au paiement intégral du prix de vente. Toute compensation de prétention de quelque nature que ce soit avec des créances de DAW Suisse SA portant sur le prix de vente est exclue.

Nous nous réservons le droit de mettre à la disposition d'une centrale d'informations nos antécédents de paiement. Pour en savoir plus, contactez-nous au 043 399 42 22, service comptabilité.

## Réclamations pour défaut / Garantie

La durée de garantie des produits de DAW Suisse SA et de leurs composants est indiquée dans leur description et/ou dans leur fiche technique. Les articles qui ne font pas l'objet d'une description de produit complémentaire font l'objet d'une garantie d'un an. Ceci ne s'applique qu'aux usages garantis. Toute autre garantie est exclue, y compris:

- Quant à la mise en œuvre ultérieure des produits et au résultat de cette mise en œuvre;
- Quant à la pérennité d'une caractéristique des produits constatée par l'acheteur mais non reconnue ni/ou non expressément garantie par DAW Suisse SA;
- En cas de mise en œuvre / d'utilisation des produits sur un support traité ou non traité dont la composition et la marque ne correspondent pas exactement à celles mentionnées dans la garantie;
- En cas d'utilisation des produits à des fins non mentionnées ou non prévisibles par DAW Suisse SA; et
- En cas de modification de couleur ou de toute autre modification esthétique (p. ex. le vieillissement) du revêtement externe.

La garantie des caractéristiques des produits s'applique uniquement en cas d'utilisation d'un système Caparol ou Disbon complet. Tout défaut apparent doit être signalé immédiatement par écrit avant l'utilisation, faute de quoi toute garantie sera exclue.

Les produits teintés sont fabriqués de manière aussi précise que possible. La teinte doit être contrôlée avant l'application. Les légères différences de teintes dues à des facteurs que DAW Suisse SA ne peut contrôler ne donnent aucun droit à la revendication d'une non-exécution ou d'une exécution non conforme, ni à une réclamation pour défaut.

Les réclamations pour défaut ne dégagent pas le client de son obligation de respecter les conditions générales de vente, notamment de payer l'intégralité du prix de vente dans le délai indiqué. En cas de défaut couvert par la garantie, l'acheteur a uniquement le droit d'exiger la livraison d'autres produits similaires ne présentant aucun défaut. Toute autre responsabilité est expressément exclue.

## Reprise / Elimination

DAW Suisse SA n'est pas tenue de reprendre tout ou partie des marchandises livrées. Sauf disposition contraire du droit public, l'élimination de tout ou partie des marchandises livrées incombe au client.

## Conseils

Les conseils des collaborateurs sur place ou, d'une manière générale, quant à la mise en œuvre / l'utilisation concrète des marchandises ne sont donnés que pour rendre service au client et sans engagement. Les conseils valent uniquement pour le chantier visité, sous réserve d'une mise en œuvre / utilisation des produits conforme à leur description, aux fiches techniques et/ou aux principes reconnus dans le secteur du bâtiment (et/ou, à titre subsidiaire, aux normes SIA 118, 242, 243 et 257). Toute responsabilité pour les dommages résultant de conseils donnés est exclue.

Les éventuels métrés réalisés par DAW Suisse SA visent uniquement à rendre service au client. Le destinataire est tenu de contrôler leur exactitude. Aucun droit ne peut être revendiqué du fait d'une différence de dimensions.

Les valeurs de consommation indiquées par écrit ou par oral ne sont que des valeurs empiriques. Leur exactitude n'est pas garantie.

## Responsabilité

Sauf accord contraire et dans le cadre des dispositions légales, toute responsabilité est exclue. Il en est de même pour la responsabilité quant aux auxiliaires.

Le lieu d'exécution et le for pour les deux parties est le lieu du siège social de DAW Suisse SA.

## Dispositions complémentaires et majorations | DAW Suisse SA

### Echantillons

Des échantillons de dalles peuvent être obtenus auprès de DAW Suisse SA sur demande, en différents matériaux. Ceci ne s'applique pas aux produits 2K, laques, lasures et systèmes décoratifs car ils portent l'empreinte du transformateur.

Le délai de livraison est de 5 jours ouvrables à compter de la réception de la commande.

DIN A4 (210 x 297 mm)	CHF 30.00 / pièce
DIN A3 (297 x 420 mm)	CHF 50.00 / pièce
500 x 500 mm	CHF 70.00 / pièce
800 x 1200 mm	CHF 200.00 / pièce

Tous les prix s'entendent hors TVA.

Remarque: En cas d'utilisation de systèmes Capatect Caparol complets, trois échantillons de dalles A4 sont disponibles gratuitement.

Les modèles et les échantillons sont considérés comme des articles de démonstration non contractuels. De légères variations entre le produit proposé et le modèle en matière de dimensions, de qualité et de couleur sont possibles. Les variations ne donnent droit à aucune prétention au titre de la garantie.

### Majorations pour coloration des peintures

Les majorations pour coloration des peintures ColorExpress figurant à la liste de prix s'appliquent aux teintes / collections disponibles dans notre système ColorExpress.

#### Produits en phase aqueuse (Système CapaTint) ▲

Groupe de prix 1	CHF 1.50 / L
Groupe de prix 2	CHF 2.70 / L
Groupe de prix 3	CHF 5.20 / L
Groupe de prix 4	CHF 10.20 / L
Groupe de prix 5	CHF 14.70 / L

#### Produits à base de solvants (Système CapaLac) ■

Groupe de prix 1	CHF 2.60 / L
Groupe de prix 2	CHF 5.40 / L
Groupe de prix 3	CHF 8.90 / L
Groupe de prix 4	CHF 12.20 / L
Groupe de prix 5	CHF 15.30 / L

### Majorations pour coloration des crépis de façades

Majorations pour coloration des crépis pour façades par groupe de teinte selon ColorExpress (prix nets). Pour la coloration des crépis intérieurs, les majorations pour coloration des produits en phase aqueuse sont applicables (Système CapaTint).

#### Produits en phase aqueuse (Système CapaTint) ▲

Groupe de prix 1	CHF 0.50 / kg
------------------	---------------

### Teinte spéciale et colorations en atelier

Des teintes spéciales sont disponibles sur demande pour les produits signalés.

#### Teinte spéciale (colorations en atelier) ◆

Valeur de référence lumineuse 50-100 %:	CHF 1.50 / L
Valeur de référence lumineuse 26-49 %:	CHF 2.90 / L
Valeur de référence lumineuse < 26 %:	CHF 5.40 / L

Majorations pour mélanges d'après modèles ou collections d'autres marques. Les teintes d'après modèles ou issues de collections d'autres marques ne figurant pas dans notre système ColorExpress doivent être fabriquées par colorimétrie et font l'objet d'une majoration. Cette majoration s'entend net par teinte et s'ajoute à la majoration pour coloration normale ColorExpress.

Préparation du mélange par teinte:	CHF 50.00
Reproduction du mélange par teinte:	CHF 25.00

### Délais de fabrication des peintures, laques et crépis teintés

Le délai de fabrication des produits teintés est au maximum de trois jours ouvrables. Il peut être réduit exceptionnellement ou en cas de commande de petites quantités si le personnel, les formulations et les matériaux de base sont disponibles sur le point de vente de Caparol.

Le délai de livraison des teintes spéciales et des colorations en atelier est d'environ 10 jours ouvrables.

## Majorations pour teinte des revêtements EP et PUR

Pourquoi appliquons-nous des majorations pour teinte?

Des coûts supplémentaires sont engagés: d'une part le coût des pigments colorés et d'autre part le coût lié aux plus petites quantités. Ce surcoût est dû au temps de nettoyage des agrégats et de remplissage manuel.

Quels produits peuvent être teintés?

En principe, tous les produits pigmentés peuvent être teintés en atelier. Notre service commercial se tient à votre disposition pour vous conseiller individuellement sur les moyens techniques disponibles.

Comment le montant de la majoration pour teinte spéciale est-il fixé?

Le montant de la majoration pour teinte spéciale varie selon la valeur de référence lumineuse de la teinte, cette valeur étant exprimée en pourcentage par rapport au blanc. Les modèles de teintes indiqués sans valeur de référence lumineuse sont comparés aux teintes Disbon. Si la teinte du modèle se trouve entre deux groupes de teintes, la majoration est facturée. Nous nous réservons le droit d'imposer une majoration supplémentaire pour teinte spéciale vive dans les spectres du jaune, du rouge, du vert et du bleu, dont la fabrication nécessite l'utilisation de pigments colorés onéreux. Les majorations pour teintes spéciales s'appliquent à tous les produits Disbon teints en atelier.

Quelles quantités peuvent être teintées en atelier?

Le mélange de teintes spéciales en atelier est un service disponible pour les clients qui ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire ou qui ne peuvent réaliser les mélanges sur place (résine à réaction). Les laques et revêtements composés de résines à réaction de moins de 50 kg / L et les peintures à dispersion de moins de 100 kg / L sont teintés en atelier uniquement dans des cas exceptionnels. Les teintes spéciales vives sont notamment proposées en petites quantités. Nous nous réservons le droit d'imposer une majoration pour petite quantité, par commande et par teinte spéciale, de CHF 50.- pour les commandes de moins de 50 kg / L et de CHF 30.- pour les commandes comprises entre 51 et 100 kg / L.

Les teintes spéciales peuvent-elles être reprises?

Nous ne pouvons revendre les teintes spéciales réalisées sur commande. Les produits teintés ne peuvent donc être repris. De la même manière, nous n'acceptons aucune prétention au titre d'une variation de teinte signalée après son utilisation. La teinte doit être contrôlée avant l'application.

## Majorations pour teintes spéciales Disbon total système Solid

Valeur de référence lumineuse en %	Groupe de prix	Majoration / kg	Majoration / L
51 - 100	1	CHF 1.00	CHF 2.50
0 - 50	2	CHF 2.00	CHF 4.00

## Valeurs de référence lumineuse des teintes RAL

La valeur de référence lumineuse n'est pas indiquée sur les fiches de teintes RAL. Voici donc une liste de toutes les teintes RAL et de leur valeur de référence lumineuse, afin que vous puissiez également connaître la majoration pour teinte spéciale (VRL = valeur de référence lumineuse).

RAL	% VRL	RAL	% VRL	RAL	% VRL	RAL	% VRL
1000	52	3014	28	6006	7	7026	8
1001	46	3015	46	6007	6	7030	28
1002	46	3016	14	6008	6	7031	16
1003	47	3017	22	6009	6	7032	45
1004	42	3018	19	6010	15	7033	24
1005	34	3020	14	6011	21	7034	28
1006	37	3022	26	6012	7	7035	58
1007	37	3024	31	6013	20	7036	31
1011	28	3026	40	6014	8	7037	22
1012	48	3027	13	6015	7	7038	44
1013	71	4001	17	6016	13	7039	16
1014	58	4002	12	6017	20	7042	31
1015	68	4003	25	6018	26	7043	11
1016	73	4004	7	6019	57	8000	18
1017	50	4005	19	6020	8	8001	18
1018	68	4007	6	6021	32	8002	12
1019	32	4008	14	6022	6	8003	13
1020	30	5000	10	6024	20	8004	13
1021	55	5001	8	6025	16	8007	10
1023	54	5002	7	6026	11	8008	12
1024	32	5003	6	6027	45	8011	8
1027	26	5004	4	6028	10	8012	8
1028	46	5005	10	6029	14	8014	7
1032	44	5007	15	6031	6	8015	7
2000	28	5008	7	6032	19	8016	6
2001	18	5009	12	7000	26	8017	6
2002	17	5010	9	7001	32	8019	6
2003	35	5011	5	7002	22	8022	4
2004	25	5012	22	7003	20	8023	17
2005	47	5013	6	7004	34	8024	13
2008	30	5014	21	7005	18	8025	14
2009	23	5015	19	7006	17	9001	77
2010	23	5017	12	7008	15	9002	67
3000	12	5018	23	7009	13	9003	86
3001	11	5019	12	7010	13	9004	4
3002	11	5020	7	7011	12	9005	5
3003	8	5021	16	7012	13	9010	85
3004	7	5022	6	7013	11	9011	5
3005	7	6000	17	7015	11	9016	89
3007	5	6001	13	7016	8	9017	5
3009	8	6002	11	7021	6	9018	61
3011	8	6003	10	7022	10		
3012	32	6004	7	7023	23		
3013	11	6005	7	7024	9		

## Silo et machines

Mise à disposition du silo et de machines

Si le poids du matériau de remplissage est supérieur à 3 tonnes, un silo et un mélangeur continu sont mis à disposition gratuitement pendant 45 jours. Ceci inclut une seule livraison et un seul enlèvement. Le prêt du silo et des machines couvre les opérations de maintenance et d'entretien des pièces de rechange soumises à l'usure. Il n'y a aucun transfert de coût en cas d'interruption résultant d'un appareil défectueux.

Ce service ne comprend pas:

- Les câbles de raccordement électrique;
- Les tuyaux; ni
- Les pulvérisateurs.

## Détérioration et restitution

En cas de détérioration du silo ou des machines, nous nous réservons le droit de facturer toute pièce de rechange avant toute réparation. Il en est de même en cas de restitution incomplète du matériel. Si le matériel n'est pas nettoyé, les frais de nettoyage effectifs seront facturés à hauteur de CHF 80.00 / h.

Nous proposons ou facturons les services supplémentaires aux tarifs suivants:

### Livraison du silo

Location au-delà du 45e jour	CHF 30.00 / jour
Placement du silo (vide) ou trajets à vide	CHF 300.00 / cde*
Déplacement du silo (sans appoint)	CHF 150.00 / cde*
Transport du silo (sans appoint)	CHF 250.00 / cde*
Pesage (lors du transport)	CHF 30.00 / cde*
Temps d'attente incombant au client (au-delà de 30 min.)	CHF 120.00 / h
Petites quantités (< 3 tonnes)	CHF 250.00 / cde*

Le sous-traitant est responsable des voies d'accès et du placement du silo. Tout trajet inutile sera facturé à hauteur de son coût effectif.

### Container OneWay (OneWayBox)

Lors de l'achat d'un OneWayBox, nous mettons à disposition, sur demande, un mélangeur continu. Les mélangeurs continus peuvent être loués aux conditions énoncées ci-après.

### Mélangeur continu pour OneWayBox

Frais de location pour 30 jours	CHF 120.00 / cde*
Au-delà du 30e jour	CHF 30.00 / jour

Maintenance des machines par le client

Opérations de maintenance	CHF 80.00 / h
Trajet	CHF 1.50 / km
Pièces de rechange	CHF selon les coûtsf

### Déchargement par grue sur site

Coûts par palette	CHF 20.00 / cde*
-------------------	------------------

Par commande, la quantité minimale de 4 palettes est prise en compte, pour les commandes de moins de 4 palettes, un forfait de CHF 80.00 est facturé. Les coûts indiqués supposent un processus sans heurts. Le client est responsable de s'assurer que le véhicule-grue peut décharger sur place. En cas de retard, nous nous réservons le droit de facturer CHF 240.00 / h pour le temps d'attente effectif. Le délai d'exécution de la commande est de 3 jours ouvrables au maximum. En cas d'urgence particulière, le délai peut être raccourci sur demande, mais cela dépend de la disponibilité de nos véhicules.

## Retours, recyclage et taxes

### 1. Reprise de matériaux

Les matériaux ne peuvent être repris. Exceptionnellement, et sur accord préalable, les matériaux standard dans leur emballage non ouvert et en parfait état peuvent être retournés. Nous nous réservons le droit d'imposer des frais compris entre 25 % et 50 % du prix de vente.

### 2. Marchandise en silo

Nous nous réservons le droit d'imposer des frais à hauteur de 20% de la valeur de la marchandise restante afin de compenser les frais de manutention et de transport (y compris les frais de pesage). La note de crédit est fixée selon le poids des matériaux, celui-ci ne pouvant excéder 50% de la marchandise livrée. Si les matériaux pèsent moins de 400 kg, les notes de crédit sont exclues.

Ceci ne s'applique pas aux OneWayBox ni aux matériaux de remplissage des crépis et produits spéciaux.

### 3. Sacs de collecte / recyclage pour PSE et Capatect MW

Sacs en PE pour le recyclage du PSE et du MW, collecte selon les directives de l'Association suisse du PSE (reprise uniquement de matériaux en PSE triés), la collecte s'effectue dans les 10 jours ouvrables à compter de la date prévue.

Les frais d'élimination et de transport sont inclus dans l'achat des sacs à partir de 20 sacs. Si des enlèvements supplémentaires ou des dates fixes sont indiqués, les frais supplémentaires seront facturés selon les tarifs de transport habituels.

### 4. Sacs de collecte / recyclage pour Flumroc MW et Knauf MW

Sacs en PE pour le recyclage des MW, collecte selon les directives du concept de retour de Flumroc SA ou de Knauf Insulation SA (reprise uniquement de matériaux Flumroc ou Knauf triés), la collecte a lieu dans les 5 jours ouvrables à compter de la date prévue.

Les frais d'élimination et de transport sont inclus dans l'achat des sacs à partir de 25 sacs. Si des enlèvements supplémentaires ou des dates fixes sont indiqués, les frais supplémentaires seront facturés selon les tarifs de transport habituels.

\*cde = commande